

Communiqué de presse

Une nouvelle organisation pour l'Hôpital du Valais

Sion, le 11 décembre 2015 - Six mois de travaux conduits par le spécialiste du management organisationnel Andreas Wenger, en collaboration avec le Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais (HVS), la Direction de l'HVS et le Département de la santé ont permis de dégager une structure organisationnelle apte à relever les défis auxquels doit faire face l'HVS : exigences accrues en matière de qualité, concurrence entre hôpitaux, exigences de transparence, ressources humaines et financières limitées, etc.

Cette réorganisation fait suite à la recommandation de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais (CEP-RSV) qui préconisait d'alléger et de clarifier la ligne hiérarchique de l'Hôpital, tout en garantissant son ancrage régional.

Quatre centres

Le nouvel organigramme est fondé sur quatre centres, à savoir deux centres opérationnels régionaux et deux centres de services centraux. Le Centre hospitalier du Haut-Valais (SZO) et le Centre hospitalier du Valais romand (CHVR) sont ainsi maintenus et disposent de responsabilités accrues au niveau des finances, des ressources humaines, de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Ce gain d'autonomie leur permet de mieux tenir compte des spécificités régionales. Les deux centres de services centraux sont l'Institut central des hôpitaux (ICH), chargé des tâches médico-scientifiques, et le Centre de services (CdS), qui s'occupe des tâches administratives mutualisées (finances, tarifs, datawarehouse, comptabilité, informatique, services des salaires, etc.).

Direction générale allégée

La direction générale de l'HVS est allégée aussi bien au niveau de la composition que de sa structure, comme le préconisait la CEP. C'est ainsi que le collège de direction est composé du directeur général et des quatre directeurs de centres. Il se concentre sur les tâches stratégiques de l'Hôpital. A l'inverse des fonctions telles que les admissions, la facturation ou le codage intégreront les centres opérationnels.

Deux nouvelles unités

La création de deux nouvelles unités, l'état-major et les commissions consultatives, apporte une solution consensuelle aux recommandations de la CEP. L'état-major regroupe les compétences opérationnelles hautement spécialisées, à savoir la communication, les affaires juridiques et éthiques, la qualité et la sécurité, la formation et la recherche, les affaires sociales et les infrastructures. Les commissions consultatives se pencheront notamment sur la stratégie médico-soignante, les ressources humaines, la qualité et la sécurité. Ces deux nouvelles unités sont autant au service du conseil d'administration, de la direction générale que des directions de centres. Leur rôle transversal au sein de l'organisation doit permettre de faciliter les synergies et les collaborations internes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, tél. 027 603 67 26